



ASSYSTEM France

<http://cftc-assystem.fr>

Lettre d'information

NAO 2015

Les **N**égociations **A**nnuelles **O**bligatoires pour 2015 ont démarré. Pour rappel, ces négociations permettent notamment d'aborder les problématiques de salaires, de primes, de frais de déplacements,...

La marge de manœuvre paraît étroite vu la conjoncture, mais elle existe. En effet, les entreprises vont voir certaines de leurs charges baisser et les aides de l'état comme le CIR ou le CICE (qui augmente en 2015) permettent à l'entreprise d'améliorer ses résultats. Voici un récapitulatif des mesures :

- ▶ le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) passe donc de 4% à 6% en 2014, et ce, jusqu'en 2020,
- ▶ une baisse des cotisations patronales familiales de 5,25% à 3,45% entre 1 et 1,6 Smic,
- ▶ la réduction dès 2015 de la cotisation sociale de solidarité des sociétés (C3S),
- ▶ la suppression de la surtaxe de l'impôt sur les sociétés (IS),
- ▶ la baisse à partir de 2017 de l'impôt sur les sociétés de 33% à 28%.

Cependant, concernant le CIR, la note sera salée pour nous. En effet, pour vous faire un résumé rapide, l'administration fiscale a réinterprété les conditions d'obtentions des aides fiscales du CIR pour finalement interdire certaines utilisations/déclarations jusque-là permises.

Le problème est que cette disposition est rétroactive (oui vous avez bien lu !) et ASSYSTEM France se voit donc appliquer un redressement sur les trois dernières années. D'après les calculs de la direction cela pourra représenter de 10 à 15 millions d'euros ! Nous vous tiendrons informés du montant final du redressement.

Ce rétropédalage de l'administration fiscale entrainera, sauf décret ou amendement rectificatif d'ici janvier 2015, d'autres répercussions sur ASSYSTEM France comme explicité ci-après.

Projet de création d'une filiale Assystem France

La nouvelle réglementation de l'administration fiscale en date du 4 avril 2014 modifie donc les conditions d'accès au **CIR** (Crédit Impôt Recherche). Désormais pour bénéficier du CIR au travers des activités qu'elle réalise pour le compte de ses clients une entreprise ne doit plus pouvoir être elle-même agréementée CIR.

Pour certains de nos principaux clients (Airbus, RSA, PSA, ..) cela ne pose pas de problèmes, pour d'autres (Schneider, Volvo, ...), si AFR perd son agrément CIR, nous ne serons plus référencés chez eux.

Perte des aides fiscales liés au CIR mais aussi perte des marchés auprès de ces clients.

La solution adoptée sera donc la création d'une **filiale** d'Assystem France qui conserverait, elle, son agrément CIR et qui ainsi continuera à travailler avec les clients qui l'exigent. La direction d'ASSYSTEM a décidé, si cela se fait, de transférer les effectifs de l'actuelle **BU REGIONS** dans cette nouvelle filiale.

La modalité juridique adoptée est un apport partiel d'actifs (APA) d'Assystem France vers cette nouvelle filiale. Au total plus de 800 salariés pourront ainsi être transférés courant mars ou avril 2015 dans cette nouvelle structure avec effet rétroactif au 1^{er} jour du mois de l'opération.

Les répercussions seront variables selon les régions. Les établissements transférés totalement dans la nouvelle filiale sont St Herblain, Meylan, Etupes, Valenciennes et Dunkerque. L'établissement de St Priest est transféré partiellement. Sur ce même site un établissement juridique sera créé au sein de cette filiale. Ainsi, la région Sud-Ouest ne sera pas touchée. De la région Ouest ne restera que l'établissement de Cherbourg qui sera rattaché au CE IDF qui lui-même perdra le Nord et l'Est. Enfin, la région Sud-Est perdra une partie de St Priest et Meylan.

La direction attend de savoir si des amendements interviendront avant le 1^{er} janvier 2015 pour mettre en œuvre ou pas ce projet. La probabilité d'occurrence de cette création de filiale est tout de même de 80% selon la direction. Décision attendue avant la fin du mois de janvier 2015.

Prorogation des mandats

L'incertitude sur la concrétisation de ce projet pousse à décaler les futures élections CE et DP chez ASSYSTEM France, au plus tôt à décembre 2015, au plus tard à mars 2016. Ce décalage porte le nom juridique de « prorogation des mandats » et devrait être signé par toutes les organisations syndicales représentatives d'ASSYSTEM France et par la direction début janvier 2015.

Le mois de janvier sera donc déterminant et nous vous tiendrons au courant des différentes étapes.

Bonnes Fêtes !

Vous l'avez compris, il faut profiter de cette période de fêtes qui arrive pour se reposer et recharger ses batteries car l'année 2015 sera riche en événements, changements et défis ! Le proverbe dit que « tant qu'on bouge, on est pas mort » ! Alors ASSYSTEM France est bien vivant !

Les changements annoncés, qu'ils soient forcés comme avec le CIR, ou planifiés comme avec les formations vers les métiers du « Manufacturing » et du « Customer Support » dans l'Aéronautique, ou même vers les métiers de l'énergie chez ASSYSTEM EOS permettront à l'entreprise de progresser. Nous en sommes persuadés à la CFTC.

Sachez que la CFTC s'assurera que personne ne soit oublié dans l'évolution de l'entreprise. Le respect de la personne, est notre combat, le bien commun notre ADN !

Toute l'équipe de la CFTC ASSYSTEM se joint à moi pour vous souhaiter de très bonnes fêtes de fin d'année !

A bientôt !



Frédéric ROUSSEL,
DS Central CFTC
Assystem France